



Rapport de la commission Santé au Grand Conseil
chargée de l'examen
du rapport d'information du Conseil d'Etat
concernant la stratégie cantonale de prévention
et de promotion de la santé
(Du 9 mai 2016)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. INTRODUCTION

En date du 11 février 2016, le rapport d'information du Conseil d'Etat 16.001 a été transmis à la commission Santé comme objet de sa compétence.

2. COMPOSITION DE LA COMMISSION

La commission a siégé dans la composition suivante:

Président:	M. Christian Mermet
Vice-président:	M. Jean-Frédéric de Montmollin
Rapporteure:	M ^{me} Danielle Borer
Membres:	M. Philippe Haeberli
	M. Didier Boillat
	M. Olivier Lebeau
	M ^{me} Sandra Menoud
	M. Laurent Kaufmann
	M. Marc Schafroth
	M. Manfred Neuenschwander
	M. Louis Godet
	M ^{me} Marie-France Matter
	<i>(en remplacement de M. Patrick Bourquin)</i>

3. TRAVAUX DE LA COMMISSION

La commission a siégé en présence de M. Laurent Kurth, conseiller d'Etat, chef du DFS, ainsi que du médecin cantonal.

La commission a examiné le rapport du Conseil d'Etat le 17 mars 2016. Elle a adopté le présent rapport lors de sa séance du 9 mai 2016.

4. EXAMEN DU RAPPORT

4.1. Présentation du rapport par le Conseil d'Etat

La promotion de la santé est une priorité du Conseil d'Etat pour cette législature: elle est efficace, rentable, donne des résultats concrets et limite les coûts de la santé à moyen et long terme.

Il est important de réaliser qu'aujourd'hui les maladies non transmissibles sont responsables de 80% des coûts de la santé.

Actuellement, moins de 1% des moyens de la politique de santé sont investis dans la prévention. C'est pourquoi, le Conseil d'État a décidé d'allouer 100.000 francs supplémentaires par année dans ce projet.

Le médecin cantonal appuie cette initiative qui améliorera à terme la santé de la population du canton en essayant de prévenir les maladies et traumatismes évitables.

Entre 75% et 80% de la population neuchâteloise est aujourd'hui en bonne santé. Avec la stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé, on pourra encore augmenter ce pourcentage.

En résumé, voilà comment se définit cette stratégie:

- promouvoir la santé;
- lutter contre les principaux facteurs de risques (alcool, tabac, sédentarité, etc.);
- prévenir les maladies non transmissibles (diabète type II, problèmes cardiovasculaires, BPCO, etc.);
- lutter contre les maladies transmissibles (TBC, MST, etc.) et promouvoir l'égalité des chances en matière de santé.

4.2. Débat général

Le débat a permis de clarifier certains points, comme le financement de 100.000 francs, et de mettre sur table des problèmes non-évoqués dans le rapport de base, comme par exemple le stress ou la pollution, évoqués par un membre de la commission.

Le chef du Département a encore précisé l'importance de responsabiliser chaque personne au niveau de ses choix de vie pour conserver la meilleure santé possible.

La discussion a également permis de poser des questions au sujet de l'intérêt et de l'adéquation de certains vaccins comme le HPV (cancer du col de l'utérus).

Le médecin cantonal a répondu que, pour l'instant, la surveillance de la vaccination n'a pas montré de menaces inquiétantes.

5. CONCLUSIONS

Certains commissaires ont exprimé des regrets sur le peu de moyens mis à disposition pour la prévention et la promotion de la santé. Toutefois, dans l'ensemble, les membres de la commission ont pu avoir une discussion enrichissante et se sont montrés favorables à la stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé qui leur a été présentée.

La commission a adopté le présent rapport par 11 voix et 1 abstention.

6. PREAVIS SUR LE TRAITEMENT (ART. 272SS OGC)

A la majorité et sans opposition, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 9 mai 2015

Au nom de la commission Santé:

Le président,

C. MERMET

La rapporteure,

D. BORER